

**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2015**

Distr. générale
1^{er} mai 2014
Français
Original : anglais

Troisième session

New York, 28 avril-9 mai 2014

**Suite donnée aux conclusions et recommandations
faites à l'issue de la Conférence d'examen de 2010
concernant les mesures de suivi**

Dernière synthèse des rapports présentés par l'Autriche

1. Dans le droit fil des rapports qu'elle a soumis aux Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de ses documents de travail spécialisés et des exposés généraux qu'elle a faits lors des réunions du Comité préparatoire, et se référant aux documents de travail élaborés sur cette question par l'Union européenne et le Groupe des Dix de Vienne, l'Autriche présente ci-après la dernière synthèse en date du rapport qu'elle a soumis à la deuxième session du Comité préparatoire en 2013 ([NPT/CONF.2015/PC.II/1](#)) sur les activités qui ont été menées à l'échelle nationale en application de la mesure 20 du plan d'action adopté par la Conférence d'examen de 2010.

2. Fidèle à son ferme attachement aux principes et aux objectifs de désarmement nucléaire convenus en 2010, l'Autriche a continué de mettre en relief l'importance que revêt la constatation faite dans le Document final de la Conférence d'examen de 2010, selon laquelle « l'emploi d'armes nucléaires a des conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire et il est nécessaire pour tous les États de respecter en tout temps le droit international applicable, y compris le droit international humanitaire », en collaborant avec les États concernés à l'élaboration de déclarations communes sur la dimension humanitaire du désarmement nucléaire. Poursuivant une politique pleinement compatible avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, l'Autriche a également participé à la deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires qui s'est tenu à Nayarit, au Mexique, les 13 et 14 février 2014. La délégation autrichienne était composée de diplomates et du Secrétaire général de la Croix-Rouge autrichienne, M. Werner Kerschbaum, témoignant ainsi de l'étroite coopération entre le Gouvernement et la société civile. L'annonce préalable faite à la Conférence par le Ministre autrichien des affaires étrangères, Sebastian Kurz, indiquant que son pays proposait d'accueillir la troisième conférence à Vienne en 2014 a reçu un large soutien. L'engagement durable de l'Autriche en faveur du désarmement reflète le vaste consensus politique



que cette question suscite dans le pays depuis de nombreuses années et qui figure une fois encore dans le programme de travail 2013-2018 du Gouvernement nouvellement élu.

3. Concernant les processus multilatéraux pour le désarmement nucléaire, l'Autriche a continué à soutenir l'action menée en vue de faciliter les travaux de fond de la Conférence du désarmement. En outre, la résolution 67/56 intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », dont l'initiative revient à l'Autriche, au Mexique et à la Norvège, a débouché sur l'organisation de débats de fond constructifs à Genève en 2013, notamment avec la société civile, au sein du Groupe de travail à composition non limitée chargé, depuis 2012, d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Un rapport de consensus contenant des propositions pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires a été transmis à l'Assemblée générale, à la Conférence sur le désarmement ainsi qu'à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale a adopté la résolution 68/46 et étudiera les progrès réalisés dans sa mise en œuvre à sa soixante-neuvième session. Une autre manifestation importante de la volonté commune d'avancer a été la tenue, le 26 septembre 2013, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, qui a vu le Président fédéral autrichien, Heinz Fischer, prendre la parole lors de la séance d'ouverture pour apporter un soutien politique fort aux multiples efforts déployés en ce sens au niveau international.

4. Dans le cadre de ces activités intergouvernementales, l'Autriche a continué à appuyer la participation et les initiatives des organisations de la société civile. Le rôle qu'a ici joué un large éventail d'acteurs de la société civile a été des plus bénéfiques, en particulier au sein du Groupe de travail à composition non limitée de Genève ainsi que dans le cadre de la procédure d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de conférences humanitaires. L'interaction avec les organisations de la société civile et les parlementaires, de même que l'aide qui leur est prodiguée, sont importantes, compte tenu de la nécessité de sensibiliser le public et d'obtenir son soutien en faveur du désarmement nucléaire et de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'Autriche a continué à apporter son concours au Centre de Vienne pour le désarmement et la non-prolifération, qu'elle considère comme un important groupe de réflexion et une plateforme toute désignée pour des débats, des travaux de recherches et un dialogue de haut niveau sur les problèmes nucléaires. Le Centre sert aussi de catalyseur pour l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération au sens large, qui peut avoir des incidences au plan mondial. Avec l'appui de l'Autriche, de la Norvège et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Centre de Vienne et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ont coorganisé à Vienne, en novembre 2013, un atelier international sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et sur le renforcement des capacités. Cet atelier a permis de déterminer les mesures à prendre pour améliorer et renforcer les contacts et la communication entre les organisations, intensifier la coopération dans le cadre de différents projets et mettre en avant l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

5. Le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies a bénéficié de l'appui constant de l'Autriche, en particulier pour les tâches confiées à son antenne à Vienne. L'Autriche a également encouragé les efforts de désarmement et de non-

prolifération nucléaires en continuant de participer à haut niveau, avec le concours d'experts, aux activités de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En juillet 2013, le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères, Michael Spindelegger, a prononcé une allocution lors de la « Conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire : intensification des efforts mondiaux », et a défendu la déclaration ministérielle qui en est issue. Par la suite, le Secrétaire général aux affaires étrangères, Johannes Kyrle, a rejoint le nouveau Groupe de personnalités éminentes de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin de contribuer aux efforts de sensibilisation destinés à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité. L'Autriche a continué à apporter son soutien indéfectible au Code de conduite de La Haye, qui apparaît de plus en plus comme le seul mécanisme multilatéral propre à renforcer la confiance et la transparence dans le domaine de la non-prolifération des missiles balistiques.

6. L'Autriche soutient la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans l'attente de l'élimination totale des armes nucléaires, à laquelle elle entend ainsi contribuer. Dans cette optique, l'Autriche a mis son savoir-faire au service des efforts régionaux engagés au Moyen-Orient. Elle a tout récemment parrainé un atelier de formation organisé à Amman par « Atomic Reporters » dans les locaux de l'Arab Institute for Security Studies, atelier destiné à des journalistes de la région et consacré aux aspects nucléaires des initiatives visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

7. Pour favoriser la non-prolifération nucléaire, l'Autriche doit continuer à s'impliquer dans l'élaboration des garanties de l'AIEA et respecter ses propres obligations en matière de garanties. Elle doit également poursuivre ses contrôles des exportations et maintenir son soutien aux activités du Comité Zangger et du Groupe des fournisseurs nucléaires. Participer à la mise en œuvre, au niveau mondial, de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité ainsi qu'aux initiatives thématiques en matière de non-prolifération fait également partie de l'engagement de l'Autriche dans ce domaine.

8. Parallèlement, l'Autriche reste l'un des alliés fidèles du Fonds de coopération technique de l'AIEA et apporte son savoir-faire à diverses réunions organisées dans le secteur de la sûreté et de la sécurité nucléaires et, plus généralement, des applications pacifiques de l'énergie nucléaire.